

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE  
(Haute-Vienne)**

-----

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
--

L'an deux mil douze, le 22 novembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 novembre 2012

Présents : KOCIR C (représente BALLOT M.), BATAILLE J.L, BIRON J, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COLY G, COUEGNAS A, DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, HERBERT F, LACOUTURIERE B, LEROUSSEAU R, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G., SERRU D, SERRU MC, TESSIER MC, VIGNON F.

Absents excusés : BALLOT M, BOUBY F, DE LAGAUSIE C., LISSANDRE A, ROYER Guy, MEUNIER JP, NICOLAS JC.

Suppléants non votants : CLUZEL M, MAUNORY F, RIBOULET J.

-----

**REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS « CHEZ GIRAUD » A CHEISSOUX/plan de  
financement:**

Monsieur Le Président rappelle que seulement deux logements sur quatre sont programmés dans ce projet, comme convenu avec la Commune de Cheissoux. Il s'agit des parcelles n°837 et 838 et des parcelles de jardin n°1910 et 1912.

Après discussion avec L'architecte Sophie Bertrand les combles ne seront pas aménagés et accessibles seulement par une trappe, le garage conservé sera plus petit afin de réduire l'aspect enterré des terrasses.

Il est aussi proposé de diminuer la hauteur du mur de soutènement donnant sur le jardin. Enfin par souci d'efficacité thermique, Il est proposé une isolation par l'extérieur sur le pignon nord-est et la façade nord-ouest, isolation avec en plus un bardage bois.

**DEPENSES :**

Prestations intellectuelles, dont maîtrise d'œuvre :	29 402,43 €
Mission SPS :	1 190 €
Mission contrôle technique	1 990 €
Estimations Travaux :	241 000 €
Divers (frais appel d'offres) :	1 500€
<b>TOTAL HT</b>	<b>275 082,43 €</b>
TVA 7 %	19 255,77 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>294 338,2 €</b>

**RECETTES:**

Conseil Général (CDDI):	16 000 €
État (PALULOS)	2 600 €
Conseil Régional (via PNR, 6156,10€ HT )	7 362,69€
Financement Communauté de Communes :	268 375,51€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>294 338,2 €</b>

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le plan de financement ci dessus
- d'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants.

Pour copie conforme :  
Le 27 Novembre 2012  
Le Président